

# COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC

## ARTICLE 1. ORGANISATION

La FFSA organise avec le concours de ses Comités Régionaux, la Coupe de France des Rallyes VHC. Seront pris en compte les rallyes VHC inscrits au calendrier 2007 qui en auront fait la demande, y compris les rallyes VHC de doublure d'un rallye international, organisés entre le **17 septembre 2007 et le 28 septembre 2008**.

Le kilométrage total d'ES à parcourir devra être supérieur à 60 kilomètres.

Les organisateurs devront faire une demande d'inscription auprès de la FFSA.

**Les rallyes de la Coupe de France seront affectés soit d'un coefficient 1, soit d'un coefficient 2 appliqué au nombre de points marqués par chaque pilote.**

**Les rallyes affectés d'un coefficient 2 sont les suivants :**

01-02 mars	Routes du Nord	Asac Nord de la France
29-30 mars	Epernay Vins de Champagne	Asac de la Champagne
05-06 avril	Grasse Fleurs & Parfum	Asa de Grasse
19-20 avril	Lyon Charbonnières	Asa du Rhône
17-18 mai	Sainte Baume	Asa Marseille
24-25 mai	Vins Mâcon	Asa Vins Mâcon Bourgogne du sud
24-25 mai	Corsica	Asa Corse Tour de Corse
31 mai-01 juin	Mont Blanc	Asac Mont Blanc
19-20 juillet	Drome Paul Friedman	Asa de la Drôme
06-07 septembre	Mont Blanc Morzine	Asac Mont Blanc
04-05 octobre	Touquet	Asac Nord de la France
04-05 octobre	Tour de Corse	Asa Terre de Corse
18-19 octobre	Antibes	Asa Antibes Juan les Pins
25-26 octobre	Monts Dôme	Asa Dôme Forez
08-09 novembre	Cévennes	Asa de l'Hérault
15-16 novembre	Automne la Rochelle	Asa Sport Automobile Océan
29-30 novembre	Var	Asac du Var
06-07 décembre	Soleil Cannes	Asac de Cannes

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1.1. Concurrents admis

La Coupe de France des Rallyes VHC est ouverte aux pilotes licenciés FFSA.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1.1. Voitures admises

Sont admises les voitures des périodes E à I incluses, homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH).

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COURSE

**7.3.16.** Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures.
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

### 9.1. CLASSEMENT PILOTES

Dans chaque rallye comptant pour la Coupe de France, il sera établi un classement pour les catégories 1 et 1S confondues, un classement pour les catégories 2 et 2S confondues et un classement pour la catégorie 3.

La remise des prix ne sera pas affectée par cette disposition.

Dans chaque rallye, une double attribution de points sera effectuée dans chacune des trois catégories définies ci-dessus et dans chacune des classes définies dans les règles spécifiques VHC selon le barème suivant :

Place	Points à la catégorie	Points à la Classe
1 <sup>er</sup>	9	18
2 <sup>eme</sup>	6	12
3 <sup>eme</sup>	3	9
4 <sup>eme</sup>		6
5 <sup>eme</sup>		3

Seuls les 4 meilleurs résultats seront pris en compte et constitueront les "points bonus" pour la Finale.

**Le montant total des points bonus sera limité à 150.**

**Les points restent attribués au pilote même s'il change de catégorie en cours de saison.**

### 9.2. CLASSEMENT COPILOTES

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

Les organisateurs devront obligatoirement faire parvenir les résultats de leur rallye à la FFSA, au plus tard le mardi suivant le rallye.

Dans le cas d'un changement d'attribution des points dans la réglementation 2008, les points obtenus en fin de saison 2007 dans les rallyes comptant pour la Coupe de France 2008 seront corrigés selon la réglementation 2008.

**9.8. QUALIFICATION POUR LA FINALE**

Il n'y a pas de qualification, tous les pilotes peuvent participer à la Finale.

Tout pilote pénalisé en cours de saison (pénalité sportive, technique, reconnaissances, etc....) pourra être exclu de la Finale par le Comité Directeur FFSA.

Tout pilote peut participer à la Finale avec le copilote et la voiture de son choix.

# FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC

La Finale aura lieu entre le 15 octobre et le 15 décembre 2008. Elle comportera au moins trois ES différentes et le kilométrage total des ES sera supérieur à 100 kilomètres. Elle pourra être doublée par un rallye de régularité.

Les règles spécifiques VHC sont les règles en vigueur pour la Finale des rallyes VHC.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.2.1. Pneumatiques

Les pneumatiques des voitures doivent être conformes à l'annexe K. Ils sont susceptibles d'être vérifiés à tout moment.

## ARTICLE 9. CLASSEMENT

Trois titres de vainqueur de la Coupe de France seront attribués : un dans chaque catégorie.

### 9.1. CLASSEMENT FINAL PILOTES

Il sera établi un classement scratch dans chaque catégorie.

L'attribution de points lors de la Finale se fera selon les mêmes règles définies à l'article 9.1 du règlement de la Coupe de France VHC et selon le barème suivant :

Place	Pts à la catégorie	Pts à la Classe
1 <sup>er</sup>	75	100
2 <sup>eme</sup>	60	75
3 <sup>eme</sup>	40	60
4 <sup>eme</sup>	30	50
5 <sup>eme</sup>	20	40
6 <sup>eme</sup>	15	30
7 <sup>eme</sup>	10	25
8 <sup>eme</sup>		20
9 <sup>eme</sup>		15
10 <sup>me</sup>		10

Le classement **définitif** de la Coupe de France dans chaque catégorie s'obtiendra par addition, pour chaque pilote, des points marqués lors de la Finale et des points "bonus" acquis au cours de la saison. En cas d'ex aequo au classement définitif, ceux-ci seront départagés par la meilleure place obtenue **au classement de la Finale**.

### 9.2. CLASSEMENT COPILOTES

Un classement des Copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

## ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Une coupe récompensera les 10 premiers équipages du classement final de la Coupe de France des Rallyes dans chaque catégorie.